

14 mars 2019

Approbation du PV de la précédente réunion => OK

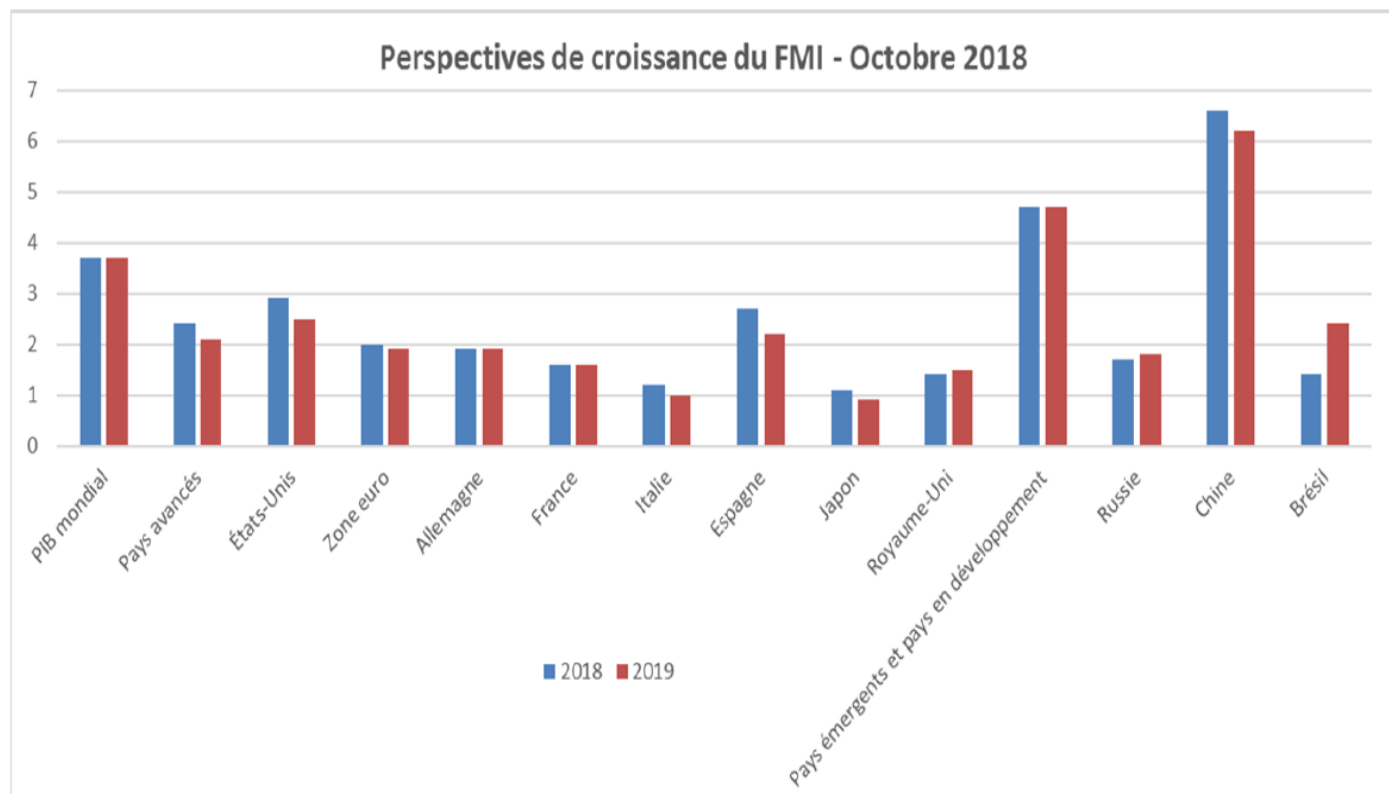
Création de EPSENS qui intègre « interexpansion »

Rappel historique :

- 1969 création d'interexpansion
- 2006 alliance avec Fongepar
- 2013 création Interexpansion-Fongepar
- 2018 alliance avec Prado épargne
- 2019 création EPSENS

Conjoncture économique

- Ralentissement de la croissance depuis la fin 2018 du fait « d'incertitudes ».
- La FED met une pause dans le remonté des taux directeurs.
- Taux de chômage très bas au USA et salaires en hausse d'environ 3% pour une inflation faible... (en France la moyenne des augmentations est d'environ 2%)
- La Chine se lance dans la « bataille commerciale » grâce à des réserves de change très importante. Baisse du Yuan vis-à-vis du Dollar.
- La valeur respective Euro/Dollar qui aide les exportations européennes.
- Récession prochaine jugée peu probable.



Depuis janvier 2019 les fondamentaux n'ont pas changé :

- L'économie mondiale ralentit...
- Le Brexit aura forcément des impacts... Celui-ci est, à ce jour sans solution.
- Attente d'un apaisement des tensions commerciales entre la Chine et les USA.
- Au niveau du marché action l'année 2019 risque de rester chahuté.

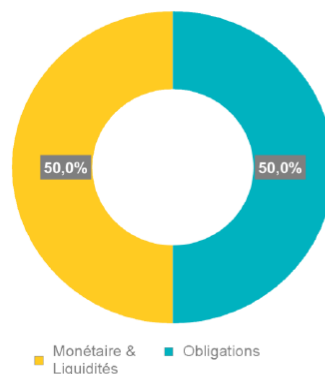
LES FONDS ALSTOM

Alstom B

Au 31 janvier 2019 :

- La valeur de la part était de 10,396€ ;
- Le montant total du fond était de 51,24M€.

> ALLOCATION CIBLE



> INDICE DE REFERENCE

50% EONIA CAPITALISE
50% Barclays Euro-Aggregate: Treasury - 5-7 Year

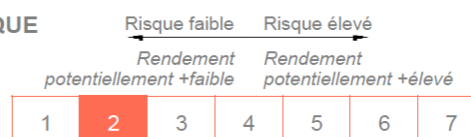
> CLASSIFICATION

Oblig. et autres TC libellés en euros

> DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT

> 3 ans

> ECHELLE DE RISQUE



Performances cumulées en %

0,20% sur 1 an - 1,31 sur 3 ans – 5,64 sur 5 ans

Performances annualisées en %

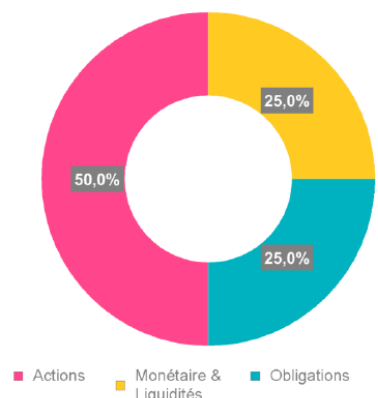
0,20% sur 1 an - 0,43 sur 3 ans – 1,10 sur 5 ans

Alstom A « solidaire »

Au 31 janvier 2019 :

- La valeur de la part était de 14,898€ ;
- Le montant total du fond était de 38,23M€.

> ALLOCATION CIBLE



> INDICE DE REFERENCE

45% EURO STOXX 50 NR EUR
25% EONIA CAPITALISE
25% Barclays Euro-Aggregate: Treasury - 5-7 Year
5% MSCI WORLD ex EMU NR EUR

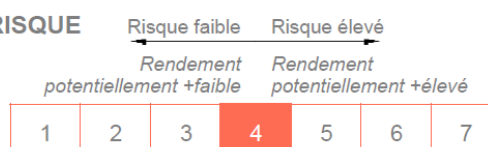
> CLASSIFICATION

Multi-actifs équilibré

> DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT

> 5 ans

> ECHELLE DE RISQUE



Performances cumulées en %

-7,22% sur 1 an - 4,87 sur 3 ans – 12,03 sur 5 ans

Performances annualisées en %

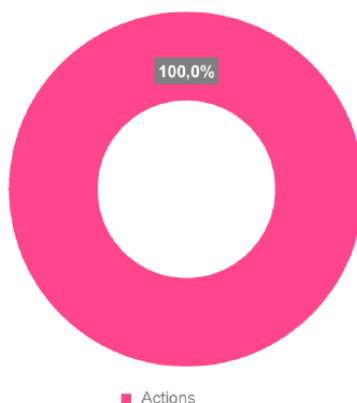
-7,22% sur 1 an - 1,60 sur 3 ans – 2,30 sur 5 ans

Alstom Dynamique

Au 31 janvier 2019 :

- La valeur de la part était de 12,611€ ;
- Le montant total du fond était de 16,43M€.

> ALLOCATION CIBLE



> INDICE DE REFERENCE

100% MSCI AC WORLD NR Euro

> CLASSIFICATION

Actions internationales

> DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT

> 5 ans

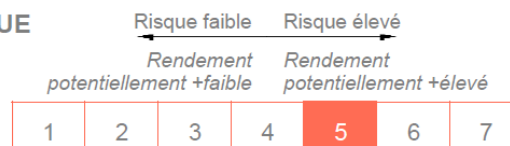
> ECHELLE DE RISQUE

Performances cumulées en %

-2,93% sur 1 an - 23,30 sur 3 ans – 51,05 sur 5 ans

Performances annualisées en %

-2,93% sur 1 an - 7,23 sur 3 ans – 8,60 sur 5 ans



Quelques définitions :

Fond nourricier

Un fonds nourricier (comme, par exemple Amundi Resa International qui se « trouve » dans le fond dynamique) est un fonds investissant la quasi-totalité de son actif dans un autre fonds, appelé fonds maître. La gestion d'un fonds nourricier se réduit au choix du fonds maître. Cette technique permet au fonds maître de concentrer la gestion des actifs des fonds nourriciers et de la rendre moins coûteuse, de diversifier davantage l'investissement et d'adapter la commercialisation à chacun des fonds nourriciers. L'intérêt, c'est que le fonds nourricier propose généralement des frais de gestion moindres.

Fond Commun de Placement

Les FCP, tels que les fonds « Alstom » chez Interexpansion, sont des « copropriétés » de valeurs mobilières qui émettent des parts. Chaque porteur de parts (dans le cas présent des salariés d'Alstom) disposent d'un « droit » de copropriété sur les actifs du fonds, droit proportionnel au nombre de parts possédées.

Pour Alstom les salariés concernés (qui ont des fonds chez Interexpansion) sont représentés par des représentants issus des organisations syndicales (*) réunis au sein d'un Conseil de Surveillance dans lequel siègent aussi des représentants de la direction d'Alstom.

Les salariés qui ont des fonds possèdent, ensemble, 100% des parts de ces fonds.

(*) ces représentants désignés par les Syndicats de salariés doivent impérativement être porteur de parts sur au moins un des fonds « Alstom ».